

Plus de 1500 € de prix à gagner !



Inscriptions jusqu'au 14 juin 2019
Retrait des dossiers en mairie
ou sur le site www.sarlat.fr

FICHE D'INSCRIPTION

(à retourner au plus tard le 14 juin 2019)

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2019

NOM _____

Prénom (obligatoire) _____

Adresse complète _____

N° Téléphone (obligatoire) _____

Désire participer au concours des *Maisons Fleuries 2019* organisé par la *Ville de SARLAT LA CANEDA*, sous le patronage du *Comité National pour le Fleurissement de la France*, dans la catégorie :

- ① Maisons avec jardin
- ② Balcons ou terrasses
- ③ Fenêtres ou murs
- ④ Hôtels – Restaurants ou cafés
- ⑤ Cités

(Cocher uniquement la catégorie pour laquelle vous souhaitez concourir)

DATE

SIGNATURE

Le _____

Le décor floral doit obligatoirement être visible de la voie publique

☛ *Deux victoires consécutives d'un candidat (en 2017 et 2018) Entraîneront sa mise hors concours pendant deux ans.*

CATEGORIE	NOTE
<i>Impression générale</i>	
<i>Originalité</i>	
<i>Couleurs</i>	
<i>Intégration</i>	
TOTAL	

TABLEAU RESERVE AU JURY

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2019

REGLEMENT

- ① **La participation au concours des Maisons Fleuries est entièrement gratuite.**
Les inscriptions 2019 sont ouvertes à tous les habitants de Sarlat jusqu'au 14 juin.

Ci-dessous, lieux de dépôt ou de retour des bulletins d'inscription :

- ☞ **ACCUEIL** de la Mairie de Sarlat
- ☞ **Melle BURG** – la Feuillade – Carsac-Aillac
- ☞ **FONDATION DE SELVES** – Atelier Horticulture – Loubéjac – Sarlat
- ☞ **M. RENAUDIE** – Service Développement Durable – Fauchage Voirie
 Centre Technique Municipal –
 Chemin de Roc Bayard - Sarlat

② **Le concours 2019 comprendra 5 catégories**

- ① Maisons avec jardin visible de la rue
- ② Balcons ou terrasses visibles de la rue
- ③ Fenêtres ou murs visibles de la rue
- ④ Hôtels, restaurants ou cafés (façade ou abords visibles de la voie publique)
- ⑤ Cités (balcon, terrasse ou abords visibles de la voie publique)

③ **Les prix pour le concours 2019, dans chaque catégorie, se déclinent comme suit :**

1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories	
1 ^{er} prix	140 € - un trophée et un diplôme
2 ^{ème} prix	100 € et un diplôme
3 ^{ème} prix	60 € et un diplôme
3 ^{ème} et 4 ^{ème} catégories	
1 ^{er} prix	140 € - un trophée et un diplôme
2 ^{ème} prix	100 € et un diplôme
3 ^{ème} prix	60 € et un diplôme
5 ^{ème} catégorie	
1 ^{er} prix	140 € - un trophée et un diplôme
2 ^{ème} prix	100 € et un diplôme
3 ^{ème} prix	60 € et un diplôme

Ces catégories seront maintenues si le nombre de participants est égal ou supérieur à 5.

Les autres participants retenus pour le classement seront également récompensés.

④ **Les membres du Jury, cités ci-dessous, noteront les compositions florales entre le 1^{er} juillet et le 15 juillet 2019.**

Le Jury est composé de :

- ☞ M. Jacques RENAUDIE – Responsable du Service Développement Durable et Fauchage de Voirie – Mairie de Sarlat La Canéda
- ☞ Melle Sandrine BURG -Horticultrice – La Feuillade – Carsac-Aillac
- ☞ Mme Laurence LASSERRE – Fondation de Selves – Loubéjac – Sarlat
- ☞ M. Denis COUSIN- Jardinier retraité – Le Sudalisant - Sarlat

⑤ **Attention** ☞ **deux victoires consécutives d'un candidat entraîneront sa mise hors concours pendant deux ans**

Mairie de SABLAT LA CANEDA
 Pour le Maire et par délégation
 Marlies CABANEL, Conseillère



